



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 08 Avril 2026.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le huit Avril à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Busin sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Convoqués : DE MEYER Bernard, HAMIEAU Maud, COLPIN Delphine, ARNOULD Michel, PREVOST Micheline, BRIFFAUT Bernard, QUILLET Michel, LAURENT Odile, ALEO Joseph, TAISNE Dominique, TAISNE Frédéric, BOURSIEZ Béatrice, TISON Julien, GOURDIN Alison, BUSIERE Eric

Date de la convocation : 31/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

Absent : Mme LAURENT Odile (Pouvoir à Mr ALEO Joseph)

Secrétaire de séance : Madame Taisne Dominique

D.9.2026.04.08 Projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix (15 voix pour)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 20 décembre 2022, le Préfet du nord sollicité par la Région Hauts-de-France, a saisi le ministère de la Transition Ecologique de la Cohésion des Territoires pour missionner l'IGEDD sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome au titre des sites (loi de 1930)

L'IGEDD a émis un avis favorable sur l'opportunité de classer les sites les secteurs pavés de la course Paris-Roubaix. Le classement des sites au titre de cette loi permet de protéger les sites les plus remarquables présentant un intérêt général aux motifs scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire.

Cela constituerait ainsi d'une part une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d'autre part, une garantie de la protection pérenne de ces pavés.

Le préfet a demandé aux services de la DREAL d'engager la démarche de classement en commençant par la réalisation d'une étude, nécessaire pour confirmer l'intérêt et la pertinence du classement, pour établir un périmètre cohérent à la parcelle et des orientations de gestion partagées.

Après la réalisation de plusieurs comités de pilotage, il ressort que sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis 1968, 54 secteurs pavés ont été retenus étant donné leur bon état pour le périmètre de classement. Le vélodrome André PETRIEUX, qui accueille l'arrivée de la course Roubaix, ainsi que le Pont Gibus ont également été retenus dans le classement comme éléments indissociables de la course.

Le Préfet explique que la procédure de classement doit à présent se poursuivre par la consultation locale et invite les communes à donner un avis sur l'instauration d'une servitude d'utilité publique.

Monchaux-sur-Ecaillon est concernée par le secteur pavé de Maing à Monchaux sur Ecaillon (secteur pavé P18).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le classement du secteur concerné en servitude d'utilité publique.

Après délibération, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable à la création d'une servitude pour le secteur pavé concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEYER

